



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes



RSM OUEST SARL
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex

MANITOU BF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MANITOU BF

430 Rue de l'Aubinière BP 249 44158 ANCENIS CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RSM OUEST SARL
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex
SIREN 864800388 RCS Nantes



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes



RSM OUEST SARL
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex

MANITOU BF

430 Rue de l'Aubinière BP 249 44158 ANCENIS CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société MANITOU BF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MANITOU BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

La société comptabilise des provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (note 11 Provisions), sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes annuels en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement et d'évaluation de ces provisions ;
- Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;
- Évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;
- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;
- Apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels ;

- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MANITOU BF par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG SA et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM OUEST.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la 5ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM OUEST dans la 34ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 18 avril 2024

KPMG SA

Saint-Herblain, le 18 avril 2024

RSM OUEST

Gwenaël CHEDALEUX

Associé

Céline BRAUD

Associée

7.3. COMPTES SOCIAUX

7.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

	<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2022	2023
Produits d'exploitation (1) :				
Ventes de marchandises			437 291	569 288
Production vendue (biens)			1 161 227	1 390 170
Production vendue (services)			26 116	30 175
Montant net du chiffre d'affaires		Note 18	1 624 634	1 989 633
Production stockée et immobilisée			16 559	70 768
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		Note 19	29 186	26 665
Autres produits (1)			13 502	13 889
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			1 683 881	2 100 956
Charges d'exploitation (2) :				
Achats et variations de stock			1 213 192	1 475 077
Autres achats et charges externes			180 360	210 352
Impôts et taxes et assimilés			11 271	12 471
Salaires et charges sociales			178 448	218 985
Dotations aux amortissements et dépréciations			27 125	34 730
Dotations aux provisions			9 025	19 540
Autres charges (2)			11 883	8 838
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			1 631 304	1 979 993
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			52 577	120 962
Produits financiers (3)			69 846	86 710
Charges financières (4)			47 908	73 250
Résultat financier		Note 20	21 938	13 460
RÉSULTAT COURANT avant impôts			74 515	134 422
Produits exceptionnels			727	647
Charges exceptionnelles			730	6 551
Résultat exceptionnel		Note 21	-3	-5 904
Participation des salariés aux résultats			225	6 621
Impôts sur les bénéfices		Note 22	10 017	27 515
RÉSULTAT NET			64 270	94 382
(1) Dont produits afférents aux gains de change sur opérations commerciales			12 183	12 784
(2) Dont charges afférentes aux pertes de change sur opérations commerciales			10 213	7 258
(3) Dont produits concernant les entreprises liées.			31 039	35 982
(4) Dont charges concernant les entreprises liées.			4 915	4 973

7.3.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
RÉSULTAT NET		64 270	94 382
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements, dépréciations et provisions*		23 780	35 823
- Reprises sur amortissements et provisions*		-287	-324
- Produits de cession des éléments de l'actif		-110	-111
+ Valeur nette comptable des éléments cédés		361	128
- Subventions d'investissement inscrites en résultat		-77	-7
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		87 937	129 891
Variation du besoin en fonds de roulement			
+/- Variation des stocks		-53 048	-70 677
+/- Variation des créances clients		-153 468	-92 294
+/- Variation des autres créances d'exploitation		-65 297	-156 417
+/- Variation des dettes fournisseurs		84 844	73 879
+/- Variation des autres dettes d'exploitation		-30 041	45 061
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		-129 073	-70 557
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		110	111
+ Cessions d'immobilisations financières		0	195
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-38 757	-49 944
- Acquisitions d'immobilisations financières		-39 515	-25 108
- Subventions équipements		42	0
+/- Variation des dettes fournisseurs sur immobilisations		1 147	4 500
+/- Flux de trésorerie liés aux fusions			
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		-76 973	-70 246
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+ Augmentation de capital			
- Réduction de capital			
+ Cession créance Carry Back			
- Distributions mises en paiement		-30 614	-24 107
+ Augmentation des dettes financières		95 641	156 643
- Remboursement des dettes financières		-27 567	-2 054
+/- Variation du capital souscrit appelé non versé			
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		37 460	130 482
Trésorerie d'ouverture		196 412	27 826
Trésorerie de clôture		27 826	17 505
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		-168 586	-10 321

* Hors actif circulant.

7.3.3. BILAN

ACTIF

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2023		
		Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles (1)	Note 2	36 444	148 414	103 579	44 835
Immobilisations corporelles	Note 3	97 907	373 337	261 639	111 698
Immobilisations financières (2)	Note 4	541 567	603 852	0	603 852
		675 918	1 125 603	365 218	760 384
Actif circulant					
Stocks et en-cours	Note 6	287 395	369 929	11 858	358 072
Avances et acomptes versés sur commandes		225	181		181
Créances d'exploitation (3)	Note 7	603 647	860 068	1 777	858 291
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Note 9	65 013	62 930	0	62 930
Comptes de régularisation	Note 15	10 410	4 478		4 478
		966 690	1 297 587	13 635	1 283 952
Écarts de conversion actif	Note 16	20 852	19 600		19 600
TOTAL GÉNÉRAL		1 663 460	2 442 790	378 853	2 063 936
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an		4 623	8 447		
(3) Dont à plus d'un an					

PASSIF

		31 décembre 2022	31 décembre 2023
		Montant net	Montant net
en milliers d'euros			
Notes			
Capitaux propres	Note 10		
Capital social	Note 10	39 668	39 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.		45 119	45 119
Écarts de réévaluation (4)	Note 17	79 094	116 465
Réserves et report à nouveau		568 384	608 546
Résultat de l'exercice		64 270	94 382
Subventions d'investissement	Note 6	586	578
Provisions réglementées		6 935	6 924
		804 056	911 683
Provisions pour risques et charges	Note 11	52 305	60 180
Dettes (1)			
Dettes financières (2)(3)	Note 12	392 719	568 363
Dettes d'exploitation	Note 12		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		296 045	369 924
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		62 248	92 494
<i>Autres dettes d'exploitation</i>		18 285	82
Dettes diverses	Note 12	4 554	26 289
Comptes de régularisation	Note 15	23573	29145
		797 424	1 086 298
Écarts de conversion passif	Note 16	9 675	5 776
TOTAL GÉNÉRAL		1 663 460	2 063 936
(1) Dont à plus d'un an		150 224	147 482
Dont à moins d'un an		647 200	938 816
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		37 187	45 426
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont écarts d'équivalence		78 186	115 557

7.3.4. ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MANITOU BF

INFORMATION GÉNÉRALE

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 668 399 euros composé de 39 668 399 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production, est :

430, rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex France

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292D – Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2024.

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

L'annexe du bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 063 936 milliers d'euros.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 2 188 312 milliers d'euros ;
- un total de charges de 2 093 930 milliers d'euros ;
- un bénéfice de 94 382 milliers d'euros.

L'exercice considéré débute le 1^{er} janvier 2023, finit le 31 décembre 2023 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Sur proposition du Conseil d'administration et dans une volonté de stabilité de la gouvernance du groupe Manitou, l'Assemblée générale du 25 mai 2023 a renouvelé pour une durée de quatre ans l'ensemble des mandats des administrateurs. Ces renouvellements permettent au groupe de poursuivre sa politique de long terme, avec les expertises acquises par les membres du Conseil d'administration.

La société Manitou BF a également adapté l'organisation de son Comité exécutif avec la création de deux fonctions en janvier 2024 : un Chief Transformation & Governance Officer et un Chief Financial Officer. Ces postes sont respectivement occupés par Hervé Rochet et Céline Brard. Cette évolution vise à renforcer le pilotage stratégique et financier afin de structurer et d'accompagner de façon efficiente la croissance de Manitou BF et de ses filiales et d'autre part à accélérer sa transformation, relever les défis digitaux, humains et réputationnels tout en assurant l'intégrité de son cadre de gouvernance. Voir également la note 5.1.2. du chapitre 5.

PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LA SOCIÉTÉ EASYLI

Le 23 janvier 2023, Manitou BF a pris une participation de 82 % de la société easyLi, spécialisée dans la conception et la production de batteries lithium-ion. Cette opération permet à Manitou BF de se doter de compétences spécifiques dans le cadre de sa transition énergétique. Basée à Poitiers (France), la société easyLi a un effectif de 25 collaborateurs à la date d'acquisition et a enregistré un chiffre d'affaires de 1 million d'euros en 2022.

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE GI.ERRE SRL

Le 1^{er} mars 2023, Manitou BF a acquis l'intégralité des parts de la société italienne GI.ERRE SRL, basée à Castelfranco en Italie et spécialisée dans les activités de service pour les produits Manitou.

La société GI.ERRE SRL a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros avec un effectif de 14 employés à la date d'acquisition.

FIN DU CONTENTIEUX AVEC JCB

En mai 2017, la société Manitou BF a été assignée par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB) pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens et un brevet britannique [i.e. respectivement les brevets européens EP 1 532 065 B2 (EP 065 et le brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965)] se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés.

En décembre 2018, JCB a fait signifier une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen [le brevet européen EP 2 616 382 B3 (EP 382)] , se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques.

Depuis 2017, ces différends ont conduit à un ensemble de procédures judiciaires en France et JCB avait évalué son préjudice à 190 millions d'euros.

Lors de ces procédures, Manitou BF a toujours contesté les contrefaçons et s'est défendu avec la plus grande fermeté.

En décembre 2023, les sociétés Manitou BF et J.C. Bamford Excavators Limited ont décidé, par commun accord, de mettre fin à l'ensemble des contentieux en contrefaçon de brevets qui les opposaient.

La fin de ces contentieux est sans incidence sur l'activité présente et future des deux parties, de même que sur les caractéristiques des produits commercialisés par chacune d'entre elles.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

NOTE 1.2 CHANGEMENT DE MÉTHODES ET RÈGLES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

NOTE 1.3 ACTIF IMMOBILISÉ

NOTE 1.3.1 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 212-3-2 du règlement ANC N°2014-03, les coûts de développement engagés par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

NOTE 1.3.2 LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

Les coûts de configuration et de customisation des logiciels en mode SaaS sont comptabilisés en actifs incorporels lorsqu'ils répondent aux critères d'immobilisation, à savoir :

- Le projet est considéré comme ayant de sérieuses chances de réussite technique
- l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel, indique la durée d'utilisation minimale estimée compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels et précise l'impact attendu sur le compte de résultat.

NOTE 1.3.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC N°2014-03, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables ;
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire ;
- les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
 - fonds commercial : 5 ans,
 - brevets : 5 ans,

- logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
- frais de développement : 5 ans,
- constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- installations techniques : 10 ans,
- matériels industriels : entre 3 ans et 7 ans selon le type de matériel,
- outillages industriels et moules : 3 ans,
- matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériels de bureau et informatiques : entre 3 ans et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobilier de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

NOTE 1.3.4 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

NOTE 1.4 TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 221-4 du règlement ANC n° 2014-03, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

NOTE 1.5 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attribution d'actions et en « Autres immobilisations financières » dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément aux articles 624-2 à 624-18 du règlement ANC N°2014-03, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et charges sociales » en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond, pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

NOTE 1.6 STOCKS

NOTE 1.6.1 ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

NOTE 1.6.2 DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable.
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation, a été poursuivie.
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produits.

NOTE 1.7 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

NOTE 1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

NOTE 1.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la recommandation 2013-02 de l'ANC du 7 novembre 2013. Ce calcul prend également en compte la nouvelle recommandation de l'ANC parue en 2021. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

L'engagement tient compte des conséquences de la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite. L'impact est un produit sur l'exercice de 187 milliers d'euros.

NOTE 1.10 MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

NOTE 1.11 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. À la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

NOTE 1.12 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Conformément au règlement ANC 2015-05 sur les instruments financiers, les pertes et les gains de change liés à des opérations commerciales ont été comptabilisés en résultat d'exploitation et les instruments de couverture à la clôture ont été revalorisés.

Les effets des instruments de couverture sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. La dépréciation ou la provision pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte l'effet de la couverture. Les variations de juste valeur des instruments ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec le risque couvert et pour les non-dérivés de change (créances, dettes...) convertis au cours de clôture.

La société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, ainsi que sa politique de couverture.

La société s'efforce de minimiser le risque de change en procédant à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour leur montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats en monnaies étrangères.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	Acquisitions	Virements de poste à poste	Sorties	Montants bruts 31.12.2023
Frais de recherche et développement	53 530		8 965		62 495
Concessions, brevets, licences	59 255	1 233	2 921		63 409
Fonds commercial	1 708				1 708
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	16 382	16 352	-11 886	46	20 802
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	130 875	17 585	0	46	148 414

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	Dotations	Autres diminutions	Amortissements 31.12.2023
Frais de recherche et développement	43 260	4 233		47 493
Concessions, brevets, licences	49 607	4 915		54 522
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
TOTAL	94 431	9 148	0	103 579

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	Montants nets 31.12.2023
Frais de recherche et développement	10 270	15 002
Concessions, brevets, licences	9 648	8 887
Fonds commercial	144	144
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	16 382	20 802
Avances et acomptes	0	0
TOTAL	36 444	44 835

NOTE 2.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2023, s'élèvent à 10 027 milliers d'euros. Par ailleurs, des projets de développement ont été abandonnés pour un montant de 23 milliers d'euros.

Ainsi, le montant total des frais activés au 31 décembre 2023 s'élève à 78 431 milliers d'euros (contre 68 428 milliers d'euros en 2022). Ce montant se répartit en projets en cours pour 15 937 milliers d'euros (14 898 milliers d'euros en 2022) et projets terminés pour 62 495 milliers d'euros (53 530 milliers d'euros en 2022). Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus, ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2023 pour un montant de 19 023 milliers d'euros contre 14 655 milliers d'euros au cours de l'exercice 2022.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2023
Terrains	23 038	1 680	681	13	25 385
Constructions	65 705		5 752		71 457
Installations, agencements et aménagements	56 288	1 620	2 281	24	60 165
Installations techniques, matériels industriels	160 092	9 297	5 798	759	174 427
Autres immobilisations corporelles	25 082	3 050	48	469	27 712
Immobilisations corporelles en cours	12 045	16 712	-14 559	7	14 192
TOTAL	342 250	32 359	0	1 272	373 337

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	Dotations	Sorties	Amortissements 31.12.2023
Terrains	10 779	1 383	11	12 151
Constructions	40 141	2 410		42 551
Installations, agencements et aménagements	40 914	3 039	20	43 933
Installations techniques, matériels industriels	132 138	9 769	694	141 213
Autres immobilisations corporelles	20 371	1 886	466	21 791
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	244 343	18 487	1 191	261 639

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	Montants nets 31.12.2023
Terrains	12 259	13 234
Constructions	25 564	28 906
Installations, agencements et aménagements	15 374	16 232
Installations techniques, matériels industriels	27 954	33 215
Autres immobilisations corporelles	4 711	5 921
Immobilisations corporelles en cours	12 045	14 192
TOTAL	97 907	111 698

Les investissements 2023 comprennent de nouveaux bâtiments industriels en cours d'achèvement pour 6 580 k€ ainsi que divers aménagements de bâtiments sur les différents sites de production pour 3 901 k€. Ils comprennent également du matériel de production pour 16 629 k€ (dont 4 138 k€ pour le site de production de chariots télescopiques à Ancenis, 3 006 k€ d'investissements permettant l'augmentation des capacités de production d'Ancenis, 1 348 k€ pour le site de Candé de fabrication de nacelles et 1 270 k€ de coûts de développement du chariot MT7-13), ainsi que du matériel informatique et de bureau pour 2 991 k€.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	Montants bruts 31.12.2023
Participations	17 513					17 513
Créances rattachées à des participations*	36 933		2 069		4 200	34 802
Participations évaluées par équivalence**	484 544	37 371	26 458		195	548 178
Prêts	0				0	0
Autres immobilisations financières	2 577		782		0	3 359
TOTAL	541 567	37 371	29 309	0	4 395	603 853

* Sur l'exercice 2023, la société a octroyé un prêt à sa filiale Manitou South Asia pour un montant de 1 500 milliers.

** Ce poste comprend les titres de participation détenus à plus de 50 % et évalués selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux principes comptables définis au paragraphe 1.4. La mise en équivalence des titres a donné lieu sur l'exercice 2023 à une augmentation de l'écart d'équivalence de 37 371 milliers d'euros, passant ainsi celui-ci de 78 186 milliers d'euros à 115 557 milliers d'euros. Voir détail en note 5.

Détail et variation des titres de participation à leur valeur d'acquisition :

<i>en milliers d'euros</i>					
Sociétés	31.12.2022	Acquisitions 2023	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2023
Manitou Global Services	1 716				1 716
Manitou UK	598				598
Manitou Italia	34 460				34 460
Manitou Benelux	712				712
Manitou Asia	0				0
Manitou Portugal	2 963				2 963
Manitou Deutschland	8 712				8 712
Manitou Australia	1 326				1 326
Manitou China	5 705				5 705
Manitou Manutencion España	200				200
Manitou Vostok	5 010			-195	4 815
Manitou Polska	53				53
Manitou America Inc.	278 973				278 973
Manitou Interface and Logistics Europe	1 995				1 995
Manitou South Asia	636				636
Manitou Brasil	12 570				12 570
Manitou Nordics	244				244
Manitou Middle East	212				212
Manitou Malaysia	1 364	1 200			2 564
Manitou Chile	20				20
LMH Solutions	3 000				3 000
Manitou Développement	25				25
Manitou Equipment India	31 560	18 000			49 560
Manitou Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	5 577				5 577
Manitou Mexico	221				221
Manitou Japan	103				103
Manitou PS UK	958	366			1 324
Manitou Holding Southern Africa	1 642				1 642
MN Lifttek Oy	4 494				4 494
Manitou Asia-Pacific Holding Pte Ltd	1 309				1 309
easyLi		3 132			3 132
GI.ERRE SRL		3 757			3 757
Manitou Group newco Spain S,L,		3			3
TOTAL	406 358	26 457	0	-195	432 620

Manitou BF a souscrit à l'augmentation de capital de ses filiales Manitou Equipment India et Manitou Malaysia respectivement à hauteur de 18 millions et 1,2 millions d'euros.

Manitou BF a racheté les parts d'un actionnaire minoritaire de sa filiale anglaise Manitou PS UK, portant ainsi sa participation à 90 %.

Par ailleurs, Manitou BF a réalisé deux croissances externes sur l'exercice : la société française easyLi et la société italienne GI.ERRE SRL, détenant respectivement 82 et 100% de leur capital.

Enfin, la filiale russe Manitou Vostok a réduit son capital de 195 milliers d'euros, en lien avec sa baisse d'activité.

NOTE 5 PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	31.12.2022				31.12.2023			
	% détenu	Valeur comptable (coût acq. ou valeur réév. 1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Écart d'équivalence (IFRS)	% détenu	Valeur comptable (coût acq. ou valeur réév. 1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Écart d'équivalence (IFRS)
Manitou Global Services	100,00%	1 716	21 294	19 578	100,00%	1 716	21 355	19 639
Manitou UK	99,42%	598	14 199	13 601	99,42%	598	17 289	16 690
Manitou Italia	100,00%	34 460	113 239	78 779	100,00%	34 460	136 370	101 909
Manitou Benelux	99,99%	713	6 486	5 773	99,99%	713	9 265	8 552
Manitou Asia-Pacific Holding Pte Ltd	100,00%	1 310	10 433	9 123	100,00%	1 310	10 097	8 787
Manitou Portugal	100,00%	2 963	7 102	4 139	100,00%	2 963	7 756	4 793
Manitou Deutschland	100,00%	8 712	5 548	-3 164	100,00%	8 712	7 141	-1 571
Manitou Holding Southern Africa	100,00%	1 642	21 478	19 836	100,00%	1 642	23 961	22 319
Manitou Australia	100,00%	1 325	8 624	7 299	100,00%	1 325	9 246	7 921
Manitou China	100,00%	5 705	4 078	-1 627	100,00%	5 705	3 892	-1 813
Manitou Manutencion España	100,00%	200	4 477	4 277	100,00%	200	4 594	4 394
Manitou Vostok	100,00%	5 010	5 479	469	100,00%	4 815	3 179	-1 637
Manitou Polska	100,00%	53	800	747	100,00%	53	863	810
Manitou America Inc.	100,00%	278 973	216 932	-62 041	100,00%	278 973	222 388	-56 585
Manitou Interface and Logistics Europe	99,00%	1 995	4 444	2 449	99,00%	1 995	4 848	2 853
Manitou South Asia	100,00%	637	1 925	1 288	100,00%	637	2 278	1 641
Manitou Brasil	99,83%	12 570	3 403	-9 167	99,83%	12 570	7 285	-5 285
Manitou Nordics	100,00%	244	355	111	100,00%	244	478	234
Manitou Middle East	100,00%	211	547	336	100,00%	211	564	353
Manitou Malaysia	100,00%	1 364	1 267	-97	100,00%	2 564	2 514	-50
Manitou Chile	100,00%	20	2	-18	100,00%	20	-5	-25
LMH Solutions	100,00%	3 000	2 028	-972	100,00%	3 000	1 877	-1 123
Manitou Développement	100,00%	25	25		100,00%	25	25	0
Manitou Equipment India	100,00%	31 560	14 282	-17 278	100,00%	49 560	28 987	-20 573
Manitou Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	100,00%	5 577	7 361	1 784	100,00%	5 577	7 684	2 107
Manitou Mexico	100,00%	221	310	89	100,00%	221	377	156
Manitou Japan	100,00%	103	116	13	100,00%	103	113	10
Manitou PS UK	85,00%	958	3 523	2 565	90,00%	1 324	2 564	1 240
MN Lifttek Oy	86,00%	4 494	4 787	293	86,00%	4 494	4 757	263
easyLi					82,00%	3 132	2 613	-519
GI.ERRE SRL					100,00%	3 757	3 821	64
Manitou Group newco Spain S.L.					100,00%	3	3	0
TOTAL		406 358	484 544	78 186		432 621	548 178	115 557

NOTE 6 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2023		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	124 274	2 184	122 090	127 233	2 469	124 764
En-cours de fabrication	34 201		34 201	62 132		62 132
Produits finis	76 740	1 467	75 273	105 380	2 269	103 111
Marchandises	61 818	5 987	55 831	75 184	7 120	68 064
TOTAL	297 033	9 638	287 395	369 929	11 858	358 072

NOTE 7 CRÉANCES D'EXPLOITATION

	Montants bruts			Provisions		
	31.12.2022	Mouvements 2023	31.12.2023	31.12.2022	Mouvements 2023	31.12.2023
<i>en milliers d'euros</i>						
Clients et comptes rattachés	407 454	93 847	501 301	224	1 553	1 777
Autres créances	16 713	13 434	30 147	0		0
Créances diverses	179 704	148 917	328 621	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0		0
TOTAL	603 871	256 197	860 068	224	1 553	1 777

	Montants nets	
	31.12.2022	31.12.2023
<i>en milliers d'euros</i>		
Clients et comptes rattachés*	407 230	499 524
Autres créances	16 713	30 147
Créances diverses	179 704	328 621
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
TOTAL	603 647	858 291
* Dont effets de commerce	8	3

NOTE 8 VENTILATION DES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations*	34 802	8 447	24 831	1 524
Prêts	0			
Autres immobilisations financières	3 359	1 359	500	2 000
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	157	157		
Autres créances clients	501 143	501 143		
Personnel et comptes rattachés	20	20		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	170	170		
Impôt sur les bénéfices	12 309	12 309		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 875	24 875		
Divers	4	4		
Groupe et associés	282 859	282 859		
Débiteurs divers	38 531	38 531		
Charges constatées d'avance	4 478	4 478		
TOTAL	902 708	874 352	25 331	3 524
* Prêts accordés aux filiales au cours de l'exercice.	1 500			
* Prêts remboursés par les filiales en cours de l'exercice.	4 393			

NOTE 9 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre 2023.

Les Sicav monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » à cette date et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
SICAV monétaires			
Actions société cotée			
Provision pour dépréciation actions			
Actions propres de la société		23 445	23 445
Provision pour dépréciation actions propres		0	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		23 445	23 445
	Disponibilités	41 567	39 485
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & DISPONIBILITÉS		65 012	62 930

Au 31 décembre 2023, les actions propres détenues par la société en couverture d'options d'achat d'actions (1 381 461) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 23 445 milliers d'euros, soit un prix moyen de 16,97 euros par action.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Écart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
31.12.2022	39 668	45 119	79 094	3 967	295 504	268 913	64 270	7 521	804 056
Augmentation de capital									0
Résultats 2022						64 270	-64 270		0
Dividendes						-24 107			-24 107
Résultats 2023							94 382		94 382
Impacts des écarts d'équivalence			37 371						37 371
Variation subventions investissement								-7	-7
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								-11	-11
31.12.2023	39 668	45 119	116 465	3 967	295 504	309 076	94 382	7 502	911 683

NOTE 10.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 668 399	39 668 399 €
Augmentation de capital	1,00 €		
Options de souscription d'actions	1,00 €		
CAPITAL AU 31.12.2023	1,00 €	39 668 399	39 668 399 €

NOTE 11 PROVISIONS

en milliers d'euros	31.12.2022	Dotations	Reprises		Changement de méthode	31.12.2023
			Utilisées	Non utilisées		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES						
Provision pour hausse des prix	0		0			0
Amortissements dérogatoires	6 936	102	114			6 924
Autres provisions réglementées	0		0			0
TOTAL	6 936	102	114	0		6 924
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Litiges (1)	3 069	1 450	1 401	2 173		945
Garanties données aux clients (2)	13 157	13 176	7 782	90		18 461
Pertes de change	17 948	18 353	17 948			18 353
Pensions et obligations similaires (3)	1 253	200	59			1 394
Autres provisions pour risques & charges						0
Provisions pour engagements de retraite (5)	16 879	4 149			0	21 028
TOTAL	52 306	37 328	27 190	2 263	0	60 181
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS						
Immobilisations incorporelles	0					0
Immobilisations corporelles	1			1		0
Titres de participation	0					0
Stocks et en-cours	9 638	5 229	3 010	0		11 857
Comptes clients	224	1 865	311	0		1 778
Autres (4)	0	0	0	0		0
TOTAL	9 863	7 094	3 321	1		13 635
TOTAL GÉNÉRAL	69 105	44 524	30 625	2 264		80 740
Dont dotations et reprises :		Dotations		Reprises		
d'exploitation		26 635		15 081		
financières		17 787		17 484		
exceptionnelles		102		324		

(1) LITIGES : la reprise de l'exercice concerne une provision destinée à couvrir des frais de procédure dans le cadre d'un litige sur des brevets qui s'est dénoué sur l'exercice.

(2) GARANTIES : une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

(3) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES : ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

(4) AUTRES : dépréciation des titres en auto-contrôle (voir note 9).

(5) PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE : les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9.

		31.12.2022	31.12.2023
Âge de départ	cadres	62/67 ans	64/67 ans
	non cadres	62/67 ans	64/67 ans
		Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans
Taux de progression annuel des salariés		4,30%	4,30%
Taux d'actualisation		3,70%	3,15%
Taux de rendement des actifs		3,70%	3,15%
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel	cadres	2,50%	2,50%
	non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour indemnité de fin de carrière a évolué comme suit :

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Engagement fin de période		-19 819	-24 061
Actifs de couverture fin de période		2 940	3 033
Situation financière		-16 879	-21 028
Coût des services passés		0	0
(Provision) / montant payé d'avance		-16 879	-21 028

L'impact sur le résultat enregistré dans les comptes en 2021 et en 2022 se décompose comme suit :

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Coût des services passés		2 385	1 635
Coût d'actualisation		324	792
Rendement attendu des actifs de couverture		-31	-108
Réduction			
Coût des services passés		0	-187
SOUS-TOTAL		2 678	2 132
Transfert acquisition		0	0
Écart actuariel calculé		-10 084	2 017
TOTAL		-7 406	4 149

NOTE 12 VENTILATION DES DETTES

	<i>en milliers d'euros</i>	Total brut 31.12.2023	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit*	419 030		271 548	133 107	14 375
Emprunts et dettes financières diverses	6 532		6 532		
Fournisseurs et comptes rattachés	369 924		369 924		
Personnel et comptes rattachés	53 363		53 363		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 578		31 578		
Impôt sur les bénéfices	0		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 254		2 254		
Autres impôts et taxes	5 298		5 298		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 980		7 980		
Groupe et associés	142 801		142 801		
Autres dettes	18 393		18 393		
Produits constatés d'avance	29 145		29 145		
TOTAL		1 086 298	938 816	133 107	14 375
0	156 490				
* Emprunts remboursés au cours de l'exercice.	2 054				

NOTE 13 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Participations évaluées par équivalence*		484 544	548 178
Créances rattachées à des participations		36 933	34 802
Autres participations		17 513	17 513
Créances clients et comptes rattachés		232 416	292 999
Autres créances		159 355	282 859
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		44 148	78 886
Dettes immobilisations		0	
Autres dettes		137 984	149 333
Charges financières		4 915	4 973
Produits de participations		22 837	20 753
Autres produits financiers		8 202	15 229
* Dont écart d'équivalence :		78 186	115 557

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

NOTE 14 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

NOTE 14.1 PRODUITS À RECEVOIR

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations		395	1 156
Autres immobilisations financières		0	0
Créances clients et comptes rattachés		93 121	123 683
Autres créances		5 092	5 092
Disponibilités		79	67

NOTE 14.2 CHARGES À PAYER

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Emprunts et dettes établissements de crédit		641	2 131
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		64 678	181 903
Dettes fiscales et sociales		52 043	71 607
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 429	7 922
Autres dettes		17 938	18 309

NOTE 15 PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

		31.12.2023
	<i>en milliers d'euros</i>	
	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation	4 478	29 145
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	4 478	29 145

NOTE 16 ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

		31.12.2023
	<i>en milliers d'euros</i>	
	Écarts d'actif*	Écarts de passif
Emprunts et dettes financières	17 787	4 426
Instruments financiers	0	954
Clients	1 496	328
Fournisseurs	24	68
TOTAL	19 307	5 776

* Couverts par une provision pour risque constituée pour 18 353 milliers d'euros.

NOTE 17 ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2023
ACTIF			
Terrains		354	354
Participations		554	554
TOTAL		908	908
PASSIF			
Réserve de réévaluation (1976)		908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence, cf. note 5)		78 186	115 557
TOTAL		79 094	116 465

NOTE 18 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
A - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ			
Production (société Manitou BF)		1 181 832	1 415 991
Négoce pièces de rechange		199 286	222 321
Négoce matériels		243 516	351 321
TOTAL		1 624 634	1 989 633
B - RÉPARTITION PAR MARCHÉ			
France		455 970	527 194
Export		1 168 664	1 462 439
TOTAL		1 624 634	1 989 633

NOTE 19 REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
		Produits	Produits
Reprise de provision pour risques		16 139	11 758
Reprise dépréciation immobilisations corporelles		0	1
Reprise de provision dépréciation actifs circulants		4 169	3 322
Transfert de charges d'exploitation*		8 878	11 584
TOTAL		29 186	26 665

* Le poste de transfert de charges comprend principalement des refacturations de services centraux aux filiales Manitou Italia et Manitou Americas pour respectivement 3 043 milliers d'euros et 1 247 milliers d'euros, ainsi que diverses refacturations de frais.

NOTE 20 RÉSULTAT FINANCIER

NOTE 20.1 PRODUITS FINANCIERS

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
		Produits	Produits
Revenus de titres		22 837	20 753
Gains de change		38 249	48 614
Reprise de provision dépréciation titres			
Autres produits		8 760	17 343
TOTAL		69 846	86 710

NOTE 20.2 CHARGES FINANCIÈRES

	<i>en milliers d'euros</i>	2022	2023
		Charges	Charges
Intérêts sur emprunts		4 408	11 858
Pertes de change		37 439	54 049
Dotations dépréciation titres		0	0
Autres charges		6 061	7 342
TOTAL		47 908	73 250

NOTE 21 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE 21.1 PRODUITS EXCEPTIONNELS

	2022	2023
	Produits	Produits
<i>en milliers d'euros</i>		
Produits de cession immobilisations corporelles	110	111
Produits de cession immobilisations financières	0	0
Reprise amortissements dérogatoires	278	114
Reprise provision pour risque	9	210
Divers	330	212
TOTAL	727	647

NOTE 21.2 CHARGES EXCEPTIONNELLES

	2022	2023
	Charges	Charges
<i>en milliers d'euros</i>		
Charges nettes s/cessions immobilisations incorporelles	224	46
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles	138	82
Charges nettes s/cessions immobilisations financières	0	0
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels	86	102
Divers	282	6 321
TOTAL	730	6 551

NOTE 22 IMPÔT

NOTE 22.1 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	134 422	31 284	103 138
Résultat exceptionnel	-5 904	-1 525	-4 379
Participation	-6 621		-6 621
Crédits d'impôts*		-2 113	2 113
Produits d'impôts d'intégration fiscale**		-192	192
Charges d'impôts dus à l'étranger***		61	-61
Résultat net comptable	121 897	27 515	94 382

* Il s'agit des crédits d'impôts recherche, mécénat et famille.

** Il s'agit du produit d'impôt d'intégration fiscale de la filiale Manitou Global Services.

*** Il s'agit de l'impôt prélevé à la source sur les dividendes versés par la filiale russe à la société Manitou.

NOTE 22.2 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé sur l'exercice 2023 est de 1 954 milliers d'euros.

NOTE 22.3 ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

<i>en milliers d'euros</i>		2023
	Base	Montant
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS		
Provisions réglementées au 31.12.2023	6 924	
Autres évaluations dérogatoires		
TOTAL	6 924	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		1 788
ALLÈGEMENTS		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	24 670	
TOTAL	24 670	
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		6 372

NOTE 22.4 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2023
Résultat de l'exercice	94 382
Participation	6 621
Impôt sur les bénéfices	27 515
Résultat avant impôts	128 518
Variation des provisions réglementées	12
Autres évaluations dérogatoires	
Résultat avant impôts, hors incidences des évaluations fiscales dérogatoires	128 529

NOTE 23 CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat de crédit-bail immobilier ne subsiste au 31 décembre 2023.

NOTE 24 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 24.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2023
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions, nantissements		210
Hypothèques		
Pactes d'actionnaires		
Ventes de devises à terme et options de change		335 056
CAP de taux		42 500
Tunnel de taux		40 000
Swaps de taux		55 000
Engagements de reprise de matériels		

Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 24.2 ENGAGEMENTS REÇUS

	<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2023
Achats de devises à terme		42 064

NOTE 25 EFFECTIF MOYEN

	<i>Personnel salarié</i>	2022	2023
Cadres		664	756
Agents de maîtrise et techniciens		68	71
Employés		602	652
Ouvriers		1 240	1 336
	TOTAL	2 574	2 815

NOTE 26 INFORMATION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2023 :

<i>en milliers d'euros ou nombre de titres</i>	Salaires	Autres rémunérations	Stock-options attribuées	Stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	160	585				446
Mandataires sociaux dirigeants		1 213				903

NOTE 27 INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 28 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence, les comptes consolidés de l'exercice 2023 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces normes.

SOCIÉTÉS		Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote- part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
<i>en milliers d'euros ou en devise</i>	Capital			Brute	Nette	Mise en équivalence					
I - Renseignements détaillés											
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
	En devise locale	En devise locale		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	En devise locale	En devise locale	EUR
Manitou Global Services	1 320	18 241	100,00%	1 716	1 716	21 355	5 456		10 296	824	
LMH Solutions	3 000	-932	100,00%	3 000	3 000	1 877	2 667		10 566	-190	
Manitou Italia	5 000	112 830	100,00%	34 460	34 460	136 370	191 128		618 736	23 152	
Manitou Benelux SA	500	2 627	100,00%	713	713	9 265			184 569	6 143	3 267
Manitou Portugal	600	4 931	100,00%	2 963	2 963	7 756			34 566	2 154	1 500
Manitou Deutschland GmbH	800	1 348	100,00%	8 712	8 712	7 141			153 686	4 993	3 400
Manitou Manutencion Espana SLU	200	3 634	100,00%	200	200	4 594	1 447		15 525	760	643
Manitou Interface & Logistics Europe	2 000	2 435	99,75%	1 995	1 995	4 848	7 323		41 333	417	
Manitou Nordics	242	113	100,00%	244	244	478			102	123	
MN Lifttek Oy	8	2 902	86,00%	4 494	4 494	4 757			7 816	34	
Easyli	378	-1 228	82,00%	3 132	3 132	2 613			898	-902	
GL.ERRE	30	2 105	100,00%	3 757	3 757	3 821			3 627	319	
Manitou Center Spain	3	0	100,00%	3	3	3			0	0	
Manitou UK	GBP	GBP							GBP	GBP	
	230	7 898	99,42%	598	598	17 289			234 390	7 862	6 411
Manitou Americas Inc,	USD	USD							USD	USD	
	361 165	-99 252	100,00%	278 973	278 973	222 388			0	-1 036	
Manitou Asia-Pacific Holding Pte Ltd	SGD	SGD							SGD	SGD	
	1 928	2 975	100,00%	1 310	1 310	10 097	27		0	-21	
Manitou Holding Southern Africa	ZAR	ZAR							ZAR	ZAR	
	27 769	-59	100,00%	1 642	1 642	23 961			0	-312	
Manitou Middle East	AED	AED							AED	AED	
	1 000	1 149	100,00%	212	212	564			0	145	
Manitou Australia	AUD	AUD							AUD	AUD	
	400	9 333	100,00%	1 325	1 325	9 246			146 550	5 303	2 341
Marpoll Pty Ltd (LifteRite Hire & Sales)	AUD	AUD							AUD	AUD	
	100	11 452	100,00%	5 577	5 577	7 684	10 403		42 288	944	
Manitou China	CNY	CNY							CNY	CNY	
	59 938	-29 927	100,00%	5 705	5 705	3 892			12 708	549	
Manitou Vostok	RUB	RUB							RUB	RUB	
	338	36 345	100,00%	4 815	4 815	3 179			238 894	-72 640	199
Manitou Polska	PLN	PLN							PLN	PLN	
	200	3 545	100,00%	53	53	863			126	-2	
Manitou South Asia	INR	INR							INR	INR	
	45 000	124 726	100,00%	637	637	2 278	5 289		1 950 281	39 645	
Manitou Equipment India	INR	INR							INR	INR	
	5 228 029	-2 375 705	100,00%	49 560	49 560	28 987	10 904		5 400 442	-152 360	
Manitou Brasil Importação E Comércio De Máquinas De Elevação Ltda	BRL	BRL							BRL	BRL	
	53 633	-34 445	99,96%	12 570	12 570	7 285	9 706		175 295	19 872	
Manitou Malaysia	MYR	MYR							MYR	MYR	
	12 465	-512	100,00%	2 564	2 564	2 514	251		18 144	811	
Manitou Chile	CLP	CLP							CLP	CLP	
	15 000	-12 835	100,00%	20	20	-5	122		0	-6 717	
Manitou Mexico	MXN	MXN							MXN	MXN	
	5 150	1 384	99,00%	221	221	377			0	525	
Manitou Japan CO LTD	JPY	JPY							JPY	JPY	
	12 000	4 339	100,00%	103	103	113			0	1 257	
Manitou PS UK	GBP	GBP							GBP	GBP	
	1 000	-308	90,00%	1 324	1 324	2 564			0	1 800	1 884

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
en milliers d'euros ou en devise				Brute	Nette	Mise en équivalence					
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)											
MGF	4 682	19 525	49,00%	12 571	12 571					2 526	
Manitou Finance Ltd	7 270	3 941	49,00%	4 875	4 875					2 303	1 108
C - PARTICIPATIONS (Sociétés sans activité)											
Cobra MS	40	-17	100,00%	40	40	0			0	-2	
Manitou Développement	25	-13	100,00%	25	25	25			0	-2	
II - Renseignements globaux											
A - FILIALES non reprises au paragraphe I	Néant										
B - FILIALES non reprises au paragraphe I	Néant										
C - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I	Néant										

NOTE 29 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉS <i>en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros</i>	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
MANITOU GLOBAL SERVICES	Actions de 20	EUR	66 000	1 716	21 355
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Actions de 1000	EUR	12 571	12 571	12 571
MANITOU UK Ltd.	Actions de 1	GBP	228 670	598	17 289
MANITOU ITALIA	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	136 370
MANITOU BENELUX SA	Parts de 500	EUR	999	713	9 265
MANITOU ASIA -PACIFIC HOLDING Pte Ltd	Actions de 1	SGD	1 927 764	1 310	10 097
MANITOU Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	7 756
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	Actions de 800 000	EUR	1	8 712	7 141
MANITOU HOLDING SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	Parts de 1	ZAR	27 769	1 642	23 961
MANITOU FINANCE Ltd.	Parts de 1	GBP	3 562 000	4 875	4 875
MANITOU AMERICAS	Actions de 361 101	USD	1	278 973	222 388
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	Actions de 1	AUD	400 000	1 325	9 246
MANITOU CHINA				5 705	3 892
MANITOU MANUTENCION ESPAÑA S.L.	Actions de 1	EUR	200 000	200	4 594
MANITOU VOSTOK	Actions de 1	RUB		4 815	3 178
MANITOU POLSKA	Parts de 1	PLN	400	53	862
MANITOU INTERFACE LOGISTICS EUROPE	Actions de 500	EUR	3 990	1 995	4 848
MANITOU SOUTH ASIA PRIVATE LTD	Actions de 10	INR	4 499 999	637	2 278
MANITOU BRASIL MANIPULACAO DE CARGAS	Actions de 1	BRL	53 628 770	12 570	7 285
MANITOU NORDICS SIA	Actions de 1	EUR	170 000	244	478
MANITOU MIDDLE EAST	Actions de 1	AED	1 000 000	212	564
MANITOU MALAYSIA	Actions de 1	MYR	12 465 100	2 564	2 514
MANITOU CHILE	Actions de 1	CLP	15 000 000	20	-5
LMH SOLUTIONS	Actions de 10	EUR	300 000	3 000	1 877
MANITOU EQUIPMENT INDIA	Actions de 10	INR	522 802 875	49 560	28 987
MARPOL LIFTRITE	Actions de 1	AUD	100 000	5 577	7 684
MANITOU MEXICO	Actions de 200	MXN	25 493	221	377
MANITOU JAPAN CO LTD	Actions de 100	JPY	120 000	103	112
MANITOU UK PS	Actions de 1	GBP	900 000	1 324	2 564
MN LIFTEK OY	Actions de 1	EUR	43	4 494	4 757
COBRA MS	Actions de 400	EUR	100	40	40
MANITOU DEVELOPPEMENT	Actions de 1	EUR	10 000	25	25
EASYLI	Actions de 100	EUR	3 099	3 132	2 613
GI.ERRE SRL	Actions de 1	EUR	30 000	3 757	3 821
MANITOU GROUP NEWCO SPAIN, S.L.	Actions de 1	EUR	3 000	3	3
TOTAL				450 109	565 664

NOTE 30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

SIGNATURE D'UNE LIGNE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE 160 MILLIONS D'EUROS

En janvier 2024, Manitou BF a signé un avenant au contrat de crédit de juillet 2022 pour la mise en place d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) supplémentaire d'un montant de 160 millions d'euros et une maturité de 5 ans avec possibilité de prolongation d'une année.

Cette ligne additionnelle de financement vient renforcer la structure financière de la société pour lui permettre de poursuivre son développement et financer ses projets d'investissement.